



AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE
EN EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE
INSTITUT DE LA FRANCOPHONIE POUR LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE

APPEL A PROJETS 2021
Gouvernance universitaire et Transformation numérique
Ouvert du 15 février au 04 avril 2021

DOCUMENT DE PRESENTATION

1. CADRE GÉNÉRAL

Considérant l'évolution des modes de gestion académique et d'organisation interne imposés par la crise sanitaire, le développement du pilotage stratégique des différentes activités de formation et de recherche ainsi que la gouvernance de la transformation numérique sont mis au centre des débats et des réflexions des universités membre de l'AUF en Europe centrale et orientale.

Les nouveaux enjeux de la mise en place des stratégies et des procédures administratives qui visent la transformation non seulement des enseignements mais de l'ensemble des activités des établissements supérieur et de recherche sollicitent une multitude d'habiletés et de compétences tant chez les cadres administratifs au niveau de la gouvernance universitaire que chez les enseignants et les étudiants.

Dans ce cadre, l'Agence Universitaire de la Francophonie, par sa direction régionale en Europe centrale et orientale et l'Institut de la Francophonie pour la Gouvernance universitaire, lance un appel à projets qui a pour vocation d'aider les universités membres à relever les défis liés à la prévention et à la gestion des crises par le développement d'une vision globale de la transformation numérique tout en tenant compte des politiques éducatives et de leur contexte spécifique/particulier.

2. OBJECTIFS

Le présent appel a comme objectif principal l'identification des besoins des établissements membres de l'AUF en ECO en matière de gouvernance universitaire et transformation numérique et se propose de :

- appuyer les universités membres de l'AUF en ECO dans leurs démarches d'amélioration et de modernisation des pratiques de gestion appliquée ;
- contribuer à la performance de l'enseignement supérieur au niveau de la planification, du pilotage stratégique et de la gestion interne en temps de crise ;
- accompagner les établissements à transformer, développer et/ou adapter leurs systèmes de gestion et d'organisation interne en relation avec la démarche de la transformation numérique ;
- aider les universités engagées ou projetant à s'engager dans une démarche d'articulation de leurs dispositifs de pilotage académique et de transformation numérique ;
- contribuer à la transformation et à l'amélioration des démarches qualité et des politiques administratives des établissements d'enseignement supérieur en matière d'enseignement à distance et/ou hybride ;
- accompagner les universités membres de l'AUF à mettre en place des dispositifs d'enseignement répondant aux besoins réels des enseignants et des étudiants en contexte d'enseignement à distance et/ou hybride.

3. TYPE DE PROJETS VISÉS

Les projets en réponse à cet appel doivent être des propositions d'actions (séminaires, formations, colloques, conférences, missions d'expertise ...etc.) s'inscrivant dans les besoins d'accompagnement en matière de planification, pilotage stratégique et gestion interne des universités qui visent à faire du numérique un levier au service de la gouvernance universitaire.

Dans le cadre de cet appel à projets seront prioritaires les propositions des établissements qui visent à proposer des solutions autour des problématiques suivantes :

- Accompagnement au pilotage de l'université : développement de plans d'actions institutionnels pour assurer un lien étroit entre la planification stratégique et la stratégie qualité ;
- Mise à jour et ajustements des référentiels et des curricula : conception de plans de formations spécifiques à l'enseignement à distance, élaboration de dispositifs d'évaluation à distance pour favoriser un apprentissage continu...etc. ;
- Adaptation/articulation des programmes universitaires aux dispositifs d'enseignement à distance : structure,

organisation du programme d'enseignement, définition des objectifs pédagogiques, évaluation des acquis...etc. ;

- Accompagnement des universités pour la dotation informatique : transformation/adaptation des outils existants et/ou mise en place de nouveaux outils numériques : plateformes de formation en ligne, plateformes collaboratives... etc. ;
- Elaboration et pilotage des contenus pédagogiques : cours en ligne, scénarios pédagogiques, capsules vidéo, scénarii et vidéos pédagogiques.

Les deux dernières problématiques ne peuvent être l'objet unique d'un projet mais doivent s'insérer dans un projet plus large visant à faire du numérique un levier au service de la gouvernance universitaire.

4. ADMISSIBILITÉ

Le présent appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux établissements membres de l'AUF en Europe centrale et orientale. Les établissements font parvenir leur(s) dossier(s) à la Direction de l'Agence universitaire de la Francophonie en Europe centrale et orientale. Après vérification de la conformité des dossiers, ceux-ci sont soumis à une évaluation.

Conditions de candidature :

L'établissement qui dépose une proposition de projet dans le cadre du présent appel doit :

- être une institution d'enseignement supérieur ou de recherche membre de l'AUF en ECO et être à jour dans le paiement de la cotisation à l'AUF ;
- justifier de l'intérêt de l'établissement et des retombées académiques explicites de la mise en place d'actions de transformation numérique en gouvernance universitaire ;
- développer une vision stratégique des propositions : la perspective de générer des projets régionaux et/ou interrégionaux en gouvernance universitaire est fortement encouragée ;
- soumettre le dossier de candidature en ligne dans les délais impartis ;
- produire l'ensemble des pièces demandées.

Les activités à mettre en place dans le cadre des projets sélectionnés doivent être des activités francophones.

L'établissement doit déposer un dossier en ligne sur www.formulaires.auf.org

5. MOYENS FINANCIERS

Les propositions de projets devront inclure un budget prévisionnel nécessaire à la mise en œuvre des actions du projet.

Le financement accordé par l'AUF varie en fonction de la taille et de l'envergure des propositions et ne peut pas dépasser le montant de 3000€ par projet.

Les activités suivantes sont éligibles pour financement :

- Mise en place des formations et des séminaires ;
- Organisation de colloques et de conférences scientifiques ;
- Frais liés à l'expertise (accompagnement au pilotage académique, mise à jour et ajustement des référentiels et des curricula, adaptation et évaluation des programmes à l'enseignement à distance, élaboration d'outils numériques...etc.)

La durée de financement des actions demandées ne peut pas dépasser le **31 décembre 2021**.

6. CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier de candidature, pour être recevable, doit comprendre les pièces suivantes :

- Formulaire de candidature dûment complété à remplir obligatoirement en ligne : <https://formulaires.auf.org/> (*création de compte utilisateur requise*)
- Le descriptif de l'action à mettre en place
- Le budget prévisionnel de l'action
- Lettre d'intention de la part de la plus haute autorité de l'établissement en précisant le type de cofinancement, le cas échéant

Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être rédigées en français.

Tout autre document considéré utile peut être ajouté au dossier.

7. CALENDRIER

15 février 2021 – Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt

04 avril 2021 – Clôture de l'appel

5 avril – 10 avril 2021 – Analyse et évaluation des projets déposés

12- 15 avril 2021 – Publication des résultats

Juin – décembre 2021 – Mise en place des actions retenues